

● Comment organiser l'aide aux devoirs et aux leçons ?

Au collège, le temps d'aide aux devoirs et aux leçons est proposé en priorité aux élèves de sixième pour favoriser leur adaptation aux exigences du collège.

Il ne s'agit en aucun cas du « soutien scolaire » qui est déjà proposé dans le cadre du temps d'enseignement mais bien de « **l'appropriation** » des méthodes et des contenus découverts en classe. En aucune manière, cet accompagnement n'est « un cours après le cours ».

Par conséquent il ne doit, en aucun cas, être perçu comme une surcharge de travail, mais bien comme une **opportunité** à travailler après la classe dans les meilleures conditions, et de bénéficier de ressources, pas toujours disponibles à la maison.

Il peut comporter **une aide méthodologique** : utiliser des outils (cahiers de textes, manuels, cahiers de classe) ; apprendre une leçon ; respecter une consigne... Il peut également comprendre d'autres activités : approfondissement disciplinaire, lecture, atelier scientifique, travail sur projet interdisciplinaire, recherches documentaires, pratique des langues vivantes... Des actions de tutorat, ainsi que des temps de découverte des métiers, peuvent également être organisés.

L'aide aux devoirs et aux leçons est coordonnée ou assurée par des enseignants volontaires, avec le renfort des assistants d'éducation ou d'autres intervenants compétents, y compris des assistants et vacataires étrangers pour la pratique des **langues vivantes** afin de renforcer le bilinguisme de certains élèves.